


|   |   |  |
|---|---|--|
|  <p>Cree School Board<br/>Commission scolaire crie</p> | <h2>Politique sur les prêts d'appareils numériques aux élèves du secteur des jeunes</h2>  |  |
|   | <p><b>Service responsable</b> : Opérations scolaires<br/> <b>Date en vigueur</b> : 26 octobre 2020<br/> <b>Approuvée par</b> : Résolution EC 2020 - 601</p> |  |
|   | <p><i>Autres politiques connexes</i></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation d'Internet, du courriel et d'autres ressources du réseau étendu (IT-01)</li> <li>▪ Sécurité des technologies et de l'information (IT-06)</li> <li>▪ Écoles sécuritaires et lutte contre l'intimidation (EDU-02)</li> <li>▪ Fréquentation scolaire (EDU-10)</li> </ul> |

## 1) Dispositions générales

### Objectif

**1.1.** La présente politique vise à aider les élèves admissibles du secteur des jeunes à poursuivre leurs études en leur prêtant des appareils numériques qu'ils peuvent utiliser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la classe.

### Utilisation acceptable

**1.2.** Les appareils numériques (p. ex. tablettes, ordinateurs portables, technologies d'assistance) sont des outils d'apprentissage à être utilisés à de seules fins éducatives. Ces appareils sont destinés à être utilisés uniquement par l'élève et ne doivent pas être partagés avec d'autres personnes.

### Propriété

**1.3.** Les appareils numériques demeurent la propriété de la Commission scolaire pendant la durée du prêt et l'élève doit retourner l'appareil sans tarder :

- a) s'il cesse de poursuivre ses études ;
- b) s'il n'a plus besoin de l'appareil pour terminer ses travaux ;
- c) lorsqu'il termine ses études ;
- d) à la demande de la Commission scolaire Crie;
- e) avant la fin de l'année scolaire au mois de juin.

## 2) Admissibilité des élèves

### Critères

**2.1.** Le Service des opérations scolaires, en collaboration avec les écoles, détermine les critères que l'élève doit respecter pour recevoir un appareil numérique, et ce, en fonction de la disponibilité et des besoins.

## 3) Responsabilités

### Entretien et sécurité

**3.1.** L'élève est responsable de la sécurité et du bon état de fonctionnement de l'appareil. L'élève qui apporte son appareil à la maison doit s'assurer de le rapporter, pleinement chargé, y compris le bloc d'alimentation et tous les périphériques fournis à l'origine, lors du prochain jour d'école.

[Problèmes techniques/réparations](#)

**3.2.** L'élève doit signaler rapidement au directeur d'école tout problème avec l'appareil. L'élève n'est pas autorisé à emporter l'appareil ailleurs pour de l'entretien ou une réparation. L'élève ne doit pas tenter de réparer ou de modifier toute partie de l'appareil prêté.

[Perte, vol ou dommage](#)

**3.3.** L'élève doit immédiatement signaler au directeur d'école le fait que l'appareil a été perdu, volé ou endommagé.

[Données](#)

**3.4.** L'élève doit sauvegarder tous ses travaux sur un serveur (nuage, p. ex. OneDrive) dans son compte O365 personnel ou sur un dispositif de stockage externe (clé USB), et non sur le lecteur de disque dur de l'appareil.

[Logiciels et applications](#)

**3.5.** L'élève ne doit en aucun cas modifier ou désactiver un logiciel ou une application de sécurité ni installer quoi que ce soit de nouveau sur un appareil. Seul le personnel autorisé peut effectuer une mise à jour.

## **4) Dispositions finales**

[Ententes](#)

**4.1.** Pour qu'un appareil puisse être prêté, l'élève et son parent/tuteur doivent signer :

- a) l'*Entente de prêt d'un appareil numérique* (voir l'*Annexe A*) et respecter les dispositions des politiques applicables de la Commission scolaire, et plus particulièrement les politiques qui suivent :
  - Utilisation d'Internet, du courriel et d'autres ressources du réseau étendu (IT-01) ;
  - Sécurité des technologies et de l'information (IT-06) ;
  - Écoles sécuritaires et lutte contre l'intimidation (EDU-02) ;
  - Fréquentation scolaire (EDU-10) ;
- b) l'*Entente d'utilisation des plateformes d'apprentissage numérique* (voir l'*Annexe B*) et en respecter les exigences.

[Fin](#)

**4.2.** La Commission scolaire peut à tout moment mettre fin à un prêt pour non-respect de la présente politique et pour toute mauvaise utilisation ou utilisation inappropriée d'un appareil. En outre, l'élève peut être tenu responsable de la perte de valeur associée à toute mauvaise utilisation ou utilisation inappropriée.

## **5) Application de la présente politique**

[Dispositions antérieures](#)

**5.1.** La présente politique remplace toute autre politique de la Commission relative à ce sujet, respectant toutefois, le cas échéant, les politiques du Conseil des commissaires.

[Version officielle](#)

**5.2.** Le secrétaire général de la Commission conserve la version officielle de la présente politique.

[Responsabilité](#)

**5.3.** Toute personne visée par la présente politique doit en respecter l'ensemble des dispositions. Chaque gestionnaire de la Commission est responsable de

l'application et du respect de l'ensemble des dispositions de la présente politique. Le directeur des opérations scolaires est la personne responsable de fournir un soutien à l'interprétation de la présente politique et de veiller à sa mise à jour, s'il y a lieu.



ᐃᐱᐱᐅ ᐱᓴᐅᐱᓴᓴᐅᐱᐅ  
Cree School Board  
Commission scolaire criée

## ANNEXE A

### Formulaire d'Entente de prêt d'un appareil numérique

#### Appareils numériques

L'appareil est confié à l'élève admissible dans le but de l'aider à poursuivre ses études. L'appareil est la propriété de la Commission scolaire criée et, par conséquent, l'élève doit en prendre soin.

#### Comportement acceptable

Le parent/tuteur et l'élève doivent prendre connaissance de ce qui suit et signer l'Entente ci-dessous.

L'élève accepte :

1. de rendre l'appareil – y compris le bloc d'alimentation et tous les périphériques fournis avec l'appareil – sans tarder avant la fin de l'année scolaire au mois de juin ou dès qu'il :
  - termine ou cesse de poursuivre ses études ;
  - n'a plus besoin de l'appareil pour terminer ses travaux ;
  - à la demande de la Commission ;
2. d'utiliser l'appareil uniquement aux fins de ses études ;
3. de s'assurer lorsqu'il utilise l'appareil de le manipuler avec soin, sachant qu'il peut être tenu responsable de la perte de valeur associée à une mauvaise utilisation ou une utilisation inappropriée ;
4. d'être responsable de l'appareil pendant qu'il est en sa possession et de ne pas le prêter ni d'en donner accès à toute autre personne.

Je reconnais avoir lu et compris la *Politique sur les prêts d'appareils numériques aux élèves du secteur des jeunes (EDU-18)* et j'accepte d'en respecter les exigences et les modalités.

Pour obtenir des précisions, s'adresser au directeur d'école.

Nom du parent/tuteur (*en lettres moulées*) :

\_\_\_\_\_

Signature du parent/tuteur :

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève (*en lettres moulées*)

\_\_\_\_\_

Signature de l'élève :

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



Date du prêt : \_\_\_\_\_ Nom de l'unité (voir étiquette) : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_ Adresse MAC : \_\_\_\_\_

N° de série : \_\_\_\_\_

Nom d'utilisateur (identificateur de connexion) : \_\_\_\_\_

Mot de passe temporaire (portable) : \_\_\_\_\_

Autre équipement :  Boitier  Souris  Disque CD-RW/lecteur de DVD

Boitier pour disque CD-RW/lecteur de DVD  Fiche d'adaptation

Autre : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse électronique \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

*Deuxième personne-ressource (parent ou tuteur) :*

Nom (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Retour :**

Nom (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Date de retour de l'appareil emprunté : \_\_\_\_\_

Tous les articles prêtés à l'élève sont remis en bon état

Note : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nom de la personne-ressource locale : \_\_\_\_\_



## ANNEXE B

### Entente sur l'utilisation des plateformes d'apprentissage numérique<sup>1</sup>

La Commission scolaire crie utilisera diverses plateformes d'apprentissage numérique pour soutenir l'apprentissage des élèves. Certaines plateformes permettront aux enseignants et aux élèves de partager et de conserver des fichiers, de communiquer à l'aide d'espaces de clavardage et de visioconférences, de transmettre et de corriger des travaux, et d'utiliser d'autres fonctionnalités éducatives utiles. Les élèves utiliseront les comptes de courrier électronique de la Commission scolaire pour accéder à ces plateformes d'apprentissage numérique.

#### Comportement acceptable

Le parent/tuteur et l'élève doivent prendre connaissance de la présente entente et la signer.

1. Les fonctions de clavardage seront surveillées de près et l'élève qui utilise un langage abusif ou inapproprié au sein d'une classe ou dans un clavardoir lié à l'apprentissage peut voir son accès à la plateforme désactivé ;
2. Si des ressources alternatives telles que des vidéoconférences ou des enregistrements sont fournies par les enseignants lorsque les élèves ne peuvent assister à une session en direct, les élèves en seront informés / rappelés au début de la leçon à enregistrer ;
3. L'élève et son parent/tuteur ne doivent pas prendre de photos ou de captures d'écran, enregistrer une vidéo ou des sons à partir de ces séances de visioconférence, ou tenter de les diffuser en direct depuis leur téléphone cellulaire ;
4. Les règles de conduite et de comportement sont celles qui s'appliquent en classe. L'élève doit être poli et respectueux en tout temps. L'élève doit écouter les consignes et activer ou désactiver son microphone ou appareil photo à la demande de l'enseignant.

Toute violation de ce qui précède peut entraîner le retrait immédiat de l'élève de la plateforme d'apprentissage numérique, du clavardoir ou de la visioconférence. Le directeur d'école décide de la réintégration au cas par cas, conformément au code de conduite de l'école et après une discussion avec les parents. Au besoin, d'autres mesures ou sanctions seront appliquées en fonction des politiques de la Commission scolaire crie.

Je reconnais avoir lu et compris ce qui précède sur l'utilisation appropriée des plateformes d'apprentissage numérique, et j'accepte de le respecter.

Pour obtenir des précisions, s'adresser à l'enseignant ou au directeur d'école.

Nom du parent/tuteur (*en lettres moulées*) :

\_\_\_\_\_

Signature du parent/tuteur :

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève (*en lettres moulées*) :

\_\_\_\_\_

Signature de l'élève :

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Cette entente sera conservée en filière à l'école.